

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 922 654 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
17.07.2002 Bulletin 2002/29

(51) Int Cl.7: **B65D 85/36**, B65D 5/50

(21) Numéro de dépôt: **97810940.3**

(22) Date de dépôt: **03.12.1997**

(54) **Combinaison ébauche - pièce de maintien ainsi que boîte d'emballage**

Zuschnitt-Halterungsteil-Kombination und Verpackungsbehälter

Blank and retaining member combination and package box

(84) Etats contractants désignés:
CH DE FR LI

(43) Date de publication de la demande:
16.06.1999 Bulletin 1999/24

(73) Titulaire: **Schick, André**
CH-1006 Lausanne (CH)

(72) Inventeur: **Schick, André**
CH-1006 Lausanne (CH)

(74) Mandataire: **BOVARD AG - Patentanwälte**
Optingenstrasse 16
3000 Bern 25 (CH)

(56) Documents cités:
DE-A- 2 551 872 **FR-A- 2 539 708**
US-A- 3 159 273 **US-A- 4 632 301**

EP 0 922 654 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne la confection de boîtes d'emballage, notamment de boîtes d'emballage en carton, confectionnées généralement par le vendeur du produit emballé, à partir de deux ébauches à plat combinées chacune avec une pièce de maintien, une première destinée à devenir une portion de fond et une deuxième destinée à devenir une portion de couvercle de l'emballage, destinée à s'emboîter par-dessus la portion de fond. De telles boîtes d'emballage s'utilisent couramment dans le domaine de la confiserie mais leur emploi n'est absolument pas limité à cette utilisation particulière.

[0002] Le document FR-A-2.539.708 divulgue une combinaison ébauche/pièce de maintien selon le préambule de la revendication 1.

[0003] Il est avantageux, pour un confiseur désirant emballer ses produits, de recevoir de son fournisseur d'emballages des ébauches à plat, qu'il lui suffit ensuite d'assembler selon ses besoins pour confectionner les portions de fond et de couvercle des boîtes d'emballage nécessaires. Ceci est particulièrement avantageux puisque le volume de stockage des ébauches à plat est nettement inférieur au volume des emballages terminés.

[0004] Vu que des moyens d'accrochage particuliers doivent être prévus afin que les différentes faces du fond, respectivement du couvercle de chaque emballage puissent être maintenues assemblées rigidement après montage, la confection des ébauches pour ce type de fond ou de couvercle nécessite une grande quantité de matière. De plus, dans les ébauches connues, certaines des faces nécessitent un encollage, réalisé généralement lors de la confection de l'ébauche. Ce ou ces encollages peuvent être susceptibles d'altérer le produit contenu dans l'emballage.

[0005] D'autre part, et notamment dans le cas de la confiserie, un élément porteur, constitué d'une pièce en matériau synthétique thermoformée est généralement disposé dans la portion de fond de la boîte, l'élément porteur comportant des alvéoles dans lesquelles les pièces de confiserie sont disposées. A côté du fait d'utiliser un matériau synthétique, opération peu écologique, l'outillage nécessaire à la confection de cet élément porteur est onéreux, faisant que l'utilisateur se limite à un nombre restreint de types d'éléments porteurs, respectivement de formats de boîtes et de dispositions et/ou de format des pièces de confiserie à l'intérieur de la boîte.

[0006] Un autre inconvénient des boîtes connues est qu'elles nécessitent au moins une pièce de matelas ou coussinet, composé généralement d'une pluralité de couches de papier et/ou de matériau synthétique, intercalées avec des couches d'air et servant de protection thermique et mécanique. Ce matelas de protection est disposé par-dessus les pièces de confiserie, directement sous la portion de couvercle.

[0007] Un premier but de l'invention est donc de proposer une ébauche plate pour une portion d'emballage, ne rencontrant pas les inconvénients des ébauches connues de l'art antérieur, c'est-à-dire utilisant un minimum de matière première et ne nécessitant aucun encollage.

[0008] Un autre but de l'invention est de proposer une ébauche combinée avec une pièce de maintien pour la réalisation d'une portion de boîte d'emballage ne nécessitant aucune pièce complémentaire en matériau synthétique, permettant en outre, à partir d'ébauches déterminées ainsi que de pièces de maintien adaptables de fabrication simple, de varier facilement le format et/ou les dimensions et/ou le nombre d'objets à emballer.

[0009] Encore un autre but de l'invention est de proposer un emballage dont la conception est simplifiée relativement aux emballages connus, c'est-à-dire offrant la même protection thermique et mécanique sans nécessiter un matelas supplémentaire de composition complexe.

[0010] Ces différents buts sont obtenus par une ébauche d'emballage combinée avec une pièce de maintien possédant les caractéristiques de la revendication 1, et par une boîte d'emballage conforme à la revendication 13. D'autres formes d'exécution et variantes sont décrites dans les revendications dépendantes.

[0011] D'autres avantages de l'invention sont encore mentionnés dans la description qui suit, qui décrit notamment une ébauche pour une boîte d'emballage selon l'art antérieur ainsi qu'une forme d'exécution préférentielle ainsi que plusieurs variantes d'exécution d'une ébauche avec sa pièce de maintien et d'une boîte d'emballage selon l'invention, en se référant au dessin annexé comportant les figures où:

la figure 1 représente une ébauche connue de l'art antérieur,

la figure 2 représente une vue en éclaté d'une boîte d'emballage connue de l'art antérieur,

la figure 3A représente une forme d'exécution préférentielle d'une ébauche selon l'invention,

la figure 3B représente une forme d'exécution préférentielle d'une pièce complémentaire de couvercle,

la figure 3C représente une forme d'exécution préférentielle d'une pièce complémentaire de fond,

la figure 4 représente une vue en éclaté d'une boîte d'emballage selon l'invention,

la figure 5A représente une forme d'exécution particulière d'une pièce complémentaire de fond,

la figure 5B représente une vue en coupe de l'as-

semblage d'une pièce de fond avec la pièce complémentaire de la figure 5A,

la figure 6A représente une portion d'une autre forme d'exécution d'une ébauche destinée à former une pièce de fond,

la figure 6B représente une autre forme d'exécution d'une pièce complémentaire de fond, et

la figure 6C représente une vue en coupe d'un assemblage des pièces des figures 6A et 6B.

[0012] A la figure 1 on a une ébauche 1 selon l'art antérieur représentée à plat. L'ébauche 1 comprend un panneau central 10, généralement de forme quadrangulaire, ici un rectangle dont les dimensions des côtés correspondent essentiellement aux dimensions de la boîte terminée. Le panneau central 10 est limité notamment par des panneaux qui servent à confectionner deux parois frontales 11 et deux parois latérales 12 de la boîte terminée. Des panneaux de coins 13 relient des portions de panneaux 11A et 12A qui sont elles-mêmes directement adjacentes au panneau central 10. Les portions 11A et 11B destinées à former une paroi frontale 11 sont reliées par une ligne de pliage. On voit sur la portion de droite de la figure que la portion 11B a été rabattue sur la portion 11A, sur laquelle elle est maintenue par encollage. La paroi frontale 11 de gauche sur la figure est constituée de la même manière. La portion de boîte, fond ou couvercle, est obtenue en érigeant les portions de panneaux 11A et 12A perpendiculairement au plan du panneau central 10, en repliant les panneaux de coins 13 vers l'intérieur et les rabattant contre les portions de panneaux 12A. Ensuite, les portions de panneaux 12B sont repliées par-dessus les portions de panneaux 12A afin de les recouvrir, ce mouvement faisant que les portions de panneaux 12C viennent se replier en sens contraire et s'appliquer sur le panneau central 10. On remarque que les portions de panneaux 12B comprennent chacun une oreille 12D sur chacun de leurs côtés latéraux, alors que les portions de panneaux 11B comprennent chacun une échancrure 11C sur leurs côtés latéraux. Lors du montage de la portion de boîte comme décrit ci-dessus, les oreilles 12D viennent s'emboîter dans les échancrures 11C correspondantes afin de maintenir la portion de boîte assemblée.

[0013] La figure 2 qui représente une boîte selon l'art antérieur complètement assemblée montre en particulier la portion de fond 20 sur laquelle on voit notamment une paroi frontale 12 assemblée comme décrit ci-dessus. La portion de couvercle 21 est aussi assemblée exactement comme décrit précédemment à partir d'une ébauche semblable, la seule différence résidant dans les dimensions du panneau de fond et des hauteurs des parois latérales afin que la portion de couvercle 21 puisse s'emboîter et recouvrir entièrement la portion de fond 20 lorsque la boîte 2 est fermée. La face supérieure vi-

sible depuis l'extérieur ainsi qu'éventuellement les faces visibles des parois latérales visibles depuis l'extérieur peuvent être imprimées ou munies de motifs rappelant le produit emballé, et/ou la marque, et/ou toute indication publicitaire ou autre.

[0014] Comme indiqué précédemment la boîte 2 comprend en outre un élément porteur 22, généralement en matériau synthétique thermoformé, comprenant des alvéoles 22A ayant chacune un fond 22B qui s'appuie sur le panneau central 10 de la portion de fond 20 de la boîte. La boîte 2 est en outre complétée d'un élément de protection 23 ou coussinet, faisant matelas de protection thermique et contre les chocs.

[0015] La figure 3A représente une ébauche à plat 3 d'une forme d'exécution préférentielle de l'invention. Elle comprend aussi un panneau central 30 ainsi que des panneaux pour former les parois frontales et latérales de la portion de fond ou de la portion de couvercle de la boîte. Les panneaux 31, constitués ici en une seule portion, sont simplement pliés le long de la ligne de pliage qui les relie au panneau central 30, les portions 33 formant les coins étant alors repliés vers l'intérieur selon le plan des parois latérales. Celles-ci sont obtenues en repliant les portions de panneaux 32A le long des lignes de pliage qui les relient au panneau central 30, puis en repliant les portions de panneaux 32B par-dessus les portions de panneaux 32A, par-dessus les portions 33 déjà repliées comme indiqué ci-dessus, de manière à ce que les portions d'arêtes 32C des portions de panneaux 32B viennent en appui sur le panneau central 30. On remarque que chaque portion de panneau 32B comprend au moins une échancrure 32D entre les deux portions d'arêtes 32C. La fonction de cette échancrure sera décrite plus bas. Pour l'ébauche 3 destinée à former la portion de boîte faisant office de couvercle, on a de préférence une ouverture 34 aménagée sur le panneau central 30, son utilité étant aussi décrite plus bas.

[0016] La figure 3B représente une pièce de maintien 4 d'une ébauche 3 destinée à former la portion de couvercle de la boîte et montée comme indiqué ci-dessus. La pièce 4 est formée d'un panneau central 40, ayant essentiellement une forme et des dimensions lui permettant d'être glissé à l'intérieur de la portion de couvercle montée et dont deux bordures latérales opposées comportent chacune au moins une saillie 41 dont la longueur et la position correspondent à la longueur et à la position de l'échancrure 32D vue plus haut. Lorsque l'ébauche 3 destinée à former la portion de couvercle de la boîte est montée comme indiqué, la pièce de maintien 4 est glissée dans ladite ébauche montée, les saillies 41 étant chacune engagées dans l'échancrure qui lui correspond. La hauteur de chaque échancrure 32D correspond essentiellement à l'épaisseur de la saillie 41, respectivement de la pièce de maintien 4, afin que celle-ci soit convenablement plaquée contre le panneau central 30 de l'ébauche 3. Les portions d'arête 42 entourant la saillie 41 viennent alors s'appuyer contre la portion de panneau 32B rabattue sur la portion de pan-

neau 32A et la maintiennent plaquée contre cette dernière. La pièce de maintien 4 sert donc premièrement à maintenir l'ébauche 3 formant la portion de couvercle à l'état monté.

[0017] Comme on l'a vu précédemment, le panneau central 30 peut comporter une ouverture 34; dans ce cas, la face du panneau central 40 de la pièce de maintien 4 tournée contre l'ébauche 3 comprend une représentation graphique 43, comme une image, un logo ou toute autre indication qui devient alors visible depuis l'extérieur de la boîte, à travers l'ouverture 34.

[0018] A côté des deux fonctions mentionnées, la pièce de maintien 4 peut aussi remplacer le matelas de protection ou coussinet 23 des boîtes de l'art antérieur. Pour ceci, la pièce de maintien 4 est de préférence constituée en carton micro-ondulé offrant ainsi une effet de protection thermique ainsi que de protection mécanique des objets contenus dans la boîte.

[0019] La figure 3C représente une autre pièce de maintien 5, d'une ébauche 3 destinée à former la portion de fond de la boîte et montée comme indiqué ci-dessus. La pièce 5 est formée d'un panneau central 50, ayant essentiellement une forme et des dimensions lui permettant d'être glissée à l'intérieur de la portion de fond de l'emballage monté, et dont deux bordures latérales opposées comportent chacune une saillie 51 dont la longueur et la position correspondent à la longueur et à la position de l'échancrure 32D correspondante vue plus haut. D'autre part, la pièce de maintien 5 comprend deux panneaux de bordure 53 sur les bordures du panneau central 50 ne comportant pas les saillies 51, chacun desdits panneaux de bordure 53 étant relié au panneau central 50 par une ligne de pliage ou une nervure. La hauteur de chaque échancrure 32D est ici plus grande que l'épaisseur de la pièce de maintien 5. Lorsque l'ébauche 3 est montée comme indiqué, les panneaux de bordure 53 sont repliés sous le panneau central 50 et, s'appuyant sur le panneau central 30 de l'ébauche montée font effet de ressort afin de surélever légèrement le plan du panneau central 50 de la pièce de maintien 5 relativement au plan du panneau central 30 de l'ébauche 3 montée. Chaque échancrure 32D a donc une hauteur telle que la saillie 51 qui lui correspond puisse suivre cette surélévation de la pièce de maintien 5. Comme pour la pièce de maintien précédente, les portions d'arête 52 entourant la saillie 51 viennent alors s'appuyer contre la portion de panneau 32B rabattue sur la portion de panneau 32A et la maintiennent plaquée contre cette dernière. La pièce de maintien 5 sert donc premièrement à maintenir l'ébauche 3 formant la portion de fond de la boîte à l'état monté.

[0020] Le panneau central 50 de la pièce de maintien 5 comprend une ou plusieurs découpes 54 dont la forme correspond essentiellement à un pourtour d'un objet, notamment d'une pièce de confiserie. La figure montre plusieurs formes possibles, d'autres étant évidemment aussi envisageables. Chaque pièce de maintien peut avoir une ou plusieurs découpes 54 de formes différen-

tes, comme représenté, ou de formes identiques. Vu que comme indiqué précédemment, la pièce de maintien 5 est maintenue espacée du panneau central 30, les pièces de confiserie disposées dans les découpes 54, s'appuient d'une part sur ledit panneau central 30 et sont retenues latéralement sur le contour de la découpe correspondante. La pièce de maintien 5 remplit donc ici la même fonction que l'élément porteur 22 de la boîte selon l'art antérieur.

[0021] De manière optionnelle, comme on le voit aux figures 3A et 3B, les saillies 41 de la pièce de maintien 4 de la portion de couvercle et/ou les saillies 51 de la pièce de maintien 5 de la portion de fond peuvent être munies d'un panneau complémentaire 41A, respectivement 51A, séparés de ladite saillie par une ligne de pliage, les panneaux 41A, 51A étant destinés à être repliés sous les saillies correspondantes afin d'améliorer leur maintien dans les échancrures correspondantes et ainsi améliorer la stabilité de cette portion de boîte à l'état assemblé.

[0022] La figure 4 montre une boîte 6 selon l'invention complètement assemblée. La boîte 6 comprend une portion de fond 60 sur laquelle on voit notamment une paroi latérale 32 assemblée comme décrit précédemment. La pièce de maintien 5 vient se disposer dans la portion de fond 60, les saillies 51 étant à introduire dans les échancrures 32D correspondantes de la portion de fond 60. On voit ici les panneaux de bordure 53 repliés sous le panneau central 50 et faisant effet de ressort pour éloigner ladite pièce de maintien 5 de la face interne du panneau de fond 30. La portion de couvercle 61 est assemblée exactement comme décrit précédemment à partir d'une ébauche semblable, la seule différence résidant dans les dimensions du panneau de fond et des hauteurs des parois latérales afin que la portion de couvercle 61 puisse s'emboîter et recouvrir entièrement la portion de fond 60 lorsque la boîte 6 est fermée. Les saillies 41 de la pièce de maintien 4 sont à introduire dans les échancrures correspondantes (non visibles sur cette figure) des parois latérales 32 de la portion de couvercle 6, la pièce de maintien 4 étant alors plaquée comme indiqué plus haut contre la face interne du panneau central de la portion de couvercle 61. La face supérieure visible depuis l'extérieur de la portion de couvercle est ici munie d'une ouverture 34 par laquelle un motif 43 imprimé sur la face supérieure de la pièce de maintien 4 est visible. L'ouverture 34, respectivement le motif 43 ne sont pas nécessairement disposés au centre de la face supérieure visible.

[0023] La figure 5A représente une forme d'exécution particulière d'une pièce de maintien 5 d'une portion de fond de la boîte. Cette pièce de maintien est essentiellement destinée à modifier, respectivement diminuer l'espace disponible à l'intérieur de la boîte. Ceci peut être utile lorsque le confiseur en possession d'ébauches telles que décrites précédemment pour la confection d'une boîte, trouve que cette boîte est un peu trop grande pour les produits qu'il désire y emballer. La pièce de

maintien 5 comprend ici un panneau central 50 de largeur inférieure à celle du panneau central de la pièce correspondante décrite à la figure 3C, respectivement à celle du panneau central 30 de l'ébauche. Le panneau central 50 comprend aussi une ou plusieurs découpes 54, ainsi que les saillies 51. Pour cette utilisation, les saillies 51 sont de préférence munies des panneaux complémentaires 51A décrits plus haut. Les bordures latérales du panneau central 50 sont munies ici chacune de trois panneaux latéraux successifs 55, 56, 57, séparés chacun par une ligne de pliage. L'utilisation de ce type de pièce de maintien est illustrée à la figure 5B qui est une portion d'une coupe transversale d'un assemblage d'une pièce de maintien 5 et d'une portion de fond. On y voit une portion d'une portion de fond assemblée, respectivement le panneau 31 formant paroi frontale replié perpendiculairement au panneau central 30, ainsi que la pièce de maintien 5 repliée de manière à limiter la largeur disponible dans la boîte. On comprend donc que le panneau 57 vient se placer parallèlement à la paroi 31, sa largeur correspondant généralement à la hauteur de ladite paroi, que le panneau 56, appelé généralement trottoir, vient de préférence à fleur de la bordure supérieure de la paroi 31 et perpendiculairement à cette dernière, et que le panneau 55 a une largeur inférieure à celle du panneau 57, de manière à ce que le panneau central 50 soit rehaussé relativement au panneau central 30 comme expliqué pour la première forme d'exécution de l'assemblage d'une portion de fond. A cet effet, les saillies 51 sont munies des languettes 51A afin de conserver le panneau central 50 de la pièce de maintien parallèle au panneau central 30 de la portion de fond de l'emballage. On voit donc que la largeur disponible à l'intérieur de la boîte est diminuée de deux fois la largeur des trottoirs 56. En variante, il serait aussi possible de n'avoir ce type d'assemblage comprenant un trottoir 56 que sur un seul côté de la pièce de maintien 5.

[0024] Les figures 6A, 6B et 6C montrent une variante d'exécution d'une ébauche 3, et d'une pièce de maintien 5 pour un autre type d'assemblage permettant aussi une diminution de la largeur disponible dans la boîte. L'ébauche 3 de la figure 6A, prévue pour une portion de fond de boîte est semblable à celle de la figure 3A, à l'exception du fait que les panneaux 31 sont limités du côté extérieur par un panneau 31A, de largeur moindre, desquels ils sont séparés par une ligne de pliage, au moins une fente 31 B étant aménagée sur ladite ligne de pliage. La pièce de maintien 5 de la figure 6B est semblable à celle de la figure 5A, à l'exception du fait que les panneaux 57 sont remplacés par une ou plusieurs languettes 56A destinées à coopérer avec la ou les fentes 31B de l'ébauche 3, comme on le voit à la figure 6C. On y voit qu'après insertion de la ou des languettes 56A dans la ou les fentes 31B, on obtient une portion de fond de boîte dont la largeur est limitée par la ou les trottoirs 56.

[0025] Les ébauches 3 destinées à la confection soit

d'une portion de fond 60, soit d'une portion de couvercle 61 d'une boîte 6, ainsi que les pièces de maintien 4 et 5 sont de préférence obtenues à partir de carton. On choisira de préférence un carton lisse pour les ébauches 3, un carton micro-ondulé étant aussi envisageable. La pièce de maintien 4 est de préférence en carton micro-ondulé afin d'améliorer l'effet de protection thermique et contre les chocs de cette pièce. La pièce de maintien 5, selon l'une quelconque des formes d'exécution décrites, est aussi obtenue de préférence à partir de carton micro-ondulé, notamment afin d'améliorer l'effet de ressort des panneaux de bordure 53. Les surfaces des ébauches 3 ainsi que des pièces de maintien 4 et 5 en contact avec les objets contenus dans la boîte sont de préférence recouvertes d'une couche laminée, de préférence une couche laminée de polyester ou d'un autre matériau, faisant office de protection hygiénique desdits objets. Ces couches peuvent être colorées afin d'améliorer l'aspect esthétique de la boîte. Les surfaces des éléments constitutifs de la boîte non en contact avec les objets, notamment les surfaces des ébauches 3 qui seront visibles depuis l'extérieur lorsque la boîte sera montée peuvent être, toutes ou certaines d'entre elles, laissées en l'état, imprimées ou aussi recouvertes d'une couche laminée.

[0026] Une ébauche 3 selon l'invention comme décrite ci-dessus comporte de nombreux avantages relativement à une ébauche 1 selon l'art antérieur. Tout d'abord, en comparant les figures 1 et 3A, on voit que pour une boîte ayant une longueur et une largeur donnée, respectivement les dimensions du panneau central 30 étant égales à celles du panneau central 10, la surface de carton nécessaire à la confection de l'ébauche est nettement diminuée. Tout d'abord les panneaux frontaux 31 ne sont constitués que d'une seule portion, alors que les portions de panneaux 11B sont nécessaires sur les ébauches connues afin de pouvoir confectionner les assemblages par les oreilles 12D dans les échancrures 11C. D'autre part, les portions de panneaux 12C des ébauches connues ne sont plus nécessaires. Une autre économie de matière vient de ce que la hauteur de la boîte selon l'art antérieur ne peut être inférieure à une valeur minimum; en effet, de par l'assemblage par les oreilles 12D dans les échancrures 11C, la portion restante de la hauteur de la portion de panneau 11B en delà de l'échancrure 11C doit être suffisamment dimensionnée pour obtenir une résistance mécanique suffisante. En fait, le système d'assemblage des boîtes connues nécessite une hauteur déterminée minimum des parois latérales de la boîte, même si les objets contenus dans la boîte, respectivement les pièces de confiserie nécessiteraient une hauteur moindre. Cet effet est encore accentué dans les boîtes connues par la présence de la pièce de matelas 23 pouvant avoir quelques mm. d'épaisseur. Un autre avantage de l'ébauche selon l'invention est qu'elle ne nécessite aucune pièce complémentaire, comme l'élément porteur 22 en matériau synthétique, cette pièce étant remplacée par la pièce de

maintien 5 en carton. De même le matelas 23, de construction complexe est aussi remplacé par une pièce de maintien 4 en carton et de construction très simple. En revenant à la pièce de maintien 5 en carton, selon l'une ou l'autre des variantes décrites en regard des figures 3C, 5A et 6B, il est très facile pour l'utilisateur, respectivement le confiseur, d'y effectuer des découpes 54 selon ses besoins ou de modifier la largeur des trottoirs 56 avec un outillage très simple, ce qui est aussi un avantage considérable relativement à l'élément porteur 22 qui ne peut être adapté qu'au prix d'un moule onéreux. La présence de la découpe 34 sur le panneau central de la portion de couvercle permet de varier la présentation de la boîte, simplement en changeant la représentation graphique 43 sur la pièce de maintien 4.

[0027] Différentes variantes de construction de la boîte d'emballage décrite peuvent être envisagées. Notamment la boîte a été décrite comme étant de section rectangulaire, respectivement les panneaux centraux 30 des ébauches 3 étant rectangulaires. D'autres formes polygonales peuvent aussi être envisagées, la répartition des bordures des pièces de maintien 4 ou 5 associées comportant des saillies 41 ou 51 étant à adapter en conséquence. Par exemple, pour une boîte de forme triangulaire, il pourrait être avantageux que les trois bordures comprennent au moins une saillie, alors que pour un plus grand nombre de bordures, certaines pourraient ne pas comporter de saillie. De même, il n'est pas indispensable de n'avoir qu'une seule saillie 41 ou 51 sur une bordure, on pourrait en avoir plus d'une, le reste de longueur de la bordure servant alors d'arêtes d'appui 42 ou 52.

Revendications

1. Combinaison d'une ébauche (3) et d'une pièce (4, 5) de maintien pour la confection d'une portion de fond (60) ou d'une portion de couvercle (61) d'une boîte (6) d'emballage, la pièce de maintien (4, 5) étant destinée à être associée à l'ébauche (1) afin de maintenir la portion de fond (60) ou de couvercle (61) de la boîte d'emballage (6) à l'état monté, ladite ébauche comprenant notamment un panneau central (30) et une pluralité de panneaux latéraux (31, 32) adjacents aux côtés dudit panneau central (30) par des lignes de pliage, au moins deux panneaux latéraux (32) étant constitués chacun d'une première portion de panneau adjacente (32A) à un côté du panneau central (30) par une première ligne de pliage et d'une deuxième portion de panneau (32B) adjacente au côté de la première portion de panneau (32A) opposé à celui relié au panneau central (30), par une deuxième ligne de pliage, les deux dites lignes de pliage étant parallèles et les hauteurs des deux dites portions de panneaux (32A, 32B) étant égales,

ladite pièce de maintien (4, 5) ayant une forme et des dimensions lui permettant d'être glissée à l'intérieur de la portion de fond (60) ou la portion de couvercle (61) montée,

cette combinaison d'ébauche (1) et de pièce de maintien (4, 5) étant **caractérisée en ce que**

- chaque bordure externe de chaque deuxième portion de panneau (32B), opposée à celle reliée à la première portion de panneau (32A) comprend au moins une échancrure (32D) disposée sur la longueur de ladite bordure, le reste de ladite longueur de bordure constituant au moins une arête d'appui (32C),
- sur au moins deux bordures externes de la pièce de maintien (4, 5) est aménagée au moins une saillie (41, 51), chacune destinée à être reçue par une échancrure (32D) de la bordure externe de chaque deuxième portion de panneau (32B).

2. Combinaison d'une ébauche et d'une pièce de maintien selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** au moins deux autres panneaux latéraux (31) comprennent au moins une portion de panneau, au moins une extrémité de ladite portion de panneau étant reliée à une portion de panneau de coin (33) par une ligne de pliage perpendiculaire à la ligne de pliage reliant ledit panneau latéral (31) et ledit panneau central (30).

3. Combinaison d'une ébauche et d'une pièce de maintien selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** chaque échancrure (32D) prévue sur la deuxième portion de panneau (32B) de l'ébauche (3) destinée à la confection d'une portion de couvercle (61) de la boîte d'emballage (6), est destinée à recevoir une saillie (41) aménagée sur une bordure d'une pièce de maintien (4) de portion de couvercle (61), la hauteur de ladite échancrure (32D) correspondant à l'épaisseur de ladite saillie (41), respectivement de ladite pièce de maintien (4).

4. Combinaison d'une ébauche et d'une pièce de maintien selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisée en ce que** chaque échancrure (32D) prévue sur la deuxième portion de panneau (32B) de l'ébauche (3) destinée à la confection d'une portion de fond (60) de la boîte d'emballage (6), est destinée à recevoir une saillie (51) aménagée sur une bordure d'une pièce de maintien (5) de portion de fond (60), la hauteur de ladite échancrure (32D) étant plus grande que l'épaisseur de ladite saillie (51), respectivement de ladite pièce de maintien (5).

5. Combinaison d'une ébauche et d'une pièce de maintien selon l'une des revendications 3 ou 4, **caractérisée en ce qu'elle** est associée à une pièce de maintien (5,4) de portion de fond (60), respectivement de portion de couvercle (61), comprenant sur chacune desdites bordures comportant au moins une saillie (51,41), au moins une arête d'appui (52,42) destinée à venir en appui contre ladite deuxième portion de panneau (32B) repliée contre ladite première portion de panneau (32A), afin de maintenir ladite portion de fond (60), respectivement ladite portion de couvercle (61) de la boîte d'emballage (6) à l'état assemblé. 5 10
6. Combinaison d'une ébauche et d'une pièce de maintien selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** les saillies (41,51) de la pièce de maintien (4,5) à laquelle elle est associée sont chacune reliées par une ligne de pliage à un panneau complémentaire (41A,51A) apte à être replié sous ladite saillie. 15 20
7. Combinaison d'une ébauche et d'une pièce de maintien selon l'une des revendications 5 ou 6 destinée à la confection d'une portion de couvercle (61), **caractérisée en ce que** le panneau central (30) comprend une ouverture (34) découpée, et **en ce que** la pièce de maintien (4) à laquelle elle est associée comprend une représentation graphique (43) sur une de ses faces (40), ladite représentation graphique (43) étant visible à travers ladite ouverture (34) lorsque ladite portion de couvercle (61) est assemblée. 25 30
8. Combinaison d'une ébauche et d'une pièce de maintien selon l'une des revendications 5 ou 6 destinée à la confection d'une portion de fond (60), **caractérisée en ce que** la pièce de maintien (5) à laquelle elle est associée comprend au moins deux panneaux de bordure (53) adjacents à deux côtés opposés d'un panneau central (50) de ladite pièce de maintien (5), les deux panneaux de bordure (53) étant destinés à être partiellement repliés sous ledit panneau-central (5) de ladite pièce de maintien (5), pour venir en appui contre le panneau central (30) de ladite ébauche (3) afin d'écarter les deux dits panneaux centraux (30,50) par effet de ressort. 35 40 45
9. Combinaison d'une ébauche et d'une pièce de maintien selon l'une des revendications 5 ou 6 destinée à la confection d'une portion de fond (60), **caractérisée en ce que** la pièce de maintien (5) à laquelle elle est associée comprend au moins un panneau de trottoir (56) relié sur un de ses côtés au panneau central (50) par un panneau intermédiaire (55) et comportant sur l'autre de ses côtés un moyen de fixation (57;56A), ledit panneau de trottoir (56) étant apte, lorsque la pièce de maintien (5) est 50 55
- montée dans la portion de fond (60), à limiter la largeur disponible dans ladite portion de fond.
10. Combinaison d'une ébauche et d'une pièce de maintien selon l'une des revendications 8 ou 9, **caractérisée en ce que** le panneau central (50) de la pièce de maintien (5) à laquelle elle est associée comprend au moins une découpe (54) destinée à retenir latéralement au moins un objet contenu dans ladite boîte d'emballage (6).
11. Combinaison d'une ébauche et d'une pièce de maintien selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** ladite ébauche (3) et/ou ladite plaque de maintien (4) de portion de couvercle (61) et/ou ladite plaque de maintien (5) de portion de fond (60) est réalisée en carton micro-ondulé.
12. Combinaison d'une ébauche et d'une pièce de maintien selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** au moins une face de l'une desdites ébauches (3) et/ou de ladite plaque de maintien (4) de portion de couvercle (61) et/ou de plaque de maintien (5) de portion de fond (60) est recouverte d'une couche laminée d'un matériau synthétique.
13. Boîte d'emballage (6), **caractérisée en ce qu'elle** comprend une portion de fond (60) et une portion de couvercle (61) chacune réalisée à partir d'une combinaison d'une ébauche (3) et d'une pièce de maintien (4, 5) selon l'une des revendications précédentes.
14. Boîte d'emballage selon la revendication 13, **caractérisée en ce qu'elle** comprend une pièce de maintien (5) de portion de fond (60) faisant office d'élément de retenue latérale du ou des objets destinés à être contenus dans ladite boîte ainsi qu'une pièce de maintien (4) de portion de couvercle (61) faisant office de protection mécanique et thermique desdits objets.
15. Boîte d'emballage selon l'une des revendications 13 ou 14, **caractérisée en ce qu'au** moins les surfaces destinées à être en contact avec les objets qu'elle contient sont recouvertes d'une couche laminée en matériau synthétique.
16. Boîte d'emballage selon l'une des revendications 13 à 15, la revendication 13 dépendant au moins de la revendication 7, cette boîte étant **caractérisée en ce que** la représentation graphique (43) visible sur la surface supérieure de la portion de couvercle (61) peut être changée en échangeant la pièce de maintien (4) de la portion de couvercle (61).

Patentansprüche

1. Kombination eines Zuschnitts (3) und eines Halteteils (4, 5) für die Herstellung eines Bodenteils (60) oder eines Deckelteils (61) eines Verpackungsbehälters (6), wobei der Halteteil (4, 5) dazu bestimmt ist, mit dem Zuschnitt (1) verbunden zu werden, um den Bodenteil (60) oder den Deckenteil (61) des Verpackungsbehälters (6) im montierten Zustand zu halten, wobei der genannte Zuschnitt insbesondere einen mittleren Abschnitt (30) und eine Mehrzahl von durch Faltlinien an den Seiten des genannten mittleren Abschnitts (30) angrenzenden seitlichen Abschnitten (31, 32) enthält, wobei mindestens zwei seitliche Abschnitte (32) jeweils aus einem ersten Abschnittsteil (32A) aufgebaut sind, der durch eine erste Faltlinie an eine Seite des zentralen Abschnitts (30) angrenzt und aus einem zweiten Abschnittsteil (32B), der durch eine zweite Faltlinie an eine Seite des ersten Abschnittsteils (32A) angrenzt, die der mit dem zentralen Abschnitt (30) verbundenen gegenüberliegt, wobei die zwei genannten Faltlinien parallel sind und die Höhen der zwei genannten Abschnittsteile (32A, 32B) gleich sind, wobei der genannte Halteteil (4, 5) eine Form und Abmessungen hat, die ihm erlauben, in das Innere des montierten Bodenteils (60) oder Deckelteils (61) geschoben zu werden und wobei diese Kombination eines Zuschnitts (3) und eines Halteteils (4, 5) **dadurch gekennzeichnet ist, dass**
 - jeder äussere Rand von jedem zweiten Abschnittsteil (32B), der dem mit dem ersten Abschnittsteil (32A) verbundenen gegenüberliegt, mindestens eine auf der Länge des genannten Randes angeordnete Einkerbung (32D) enthält, wobei der Rest der genannten Länge des Randes mindestens eine Haltekante (32C) bildet,
 - an mindestens zwei äusseren Rändern des Halteteils (4, 5) mindestens ein Vorsprung (41, 51) angebaut ist, von denen jeder dazu bestimmt ist, durch eine Einkerbung (32D) des äusseren Randes jedes zweiten Abschnittsteils (32B) aufgenommen zu werden.
2. Kombination eines Zuschnitts und eines Halteteils nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens zwei andere seitliche Abschnitte (31) mindestens einen Abschnittsteil enthalten, wobei mindestens ein Ende des genannten Abschnittsteils durch eine Faltlinie mit einem Eckabschnittsteil (33) verbunden ist, die rechtwinklig zur Faltlinie ist, die den genannten seitlichen Abschnitt (31) und den genannten zentralen Abschnitt (30) verbindet.
3. Kombination eines Zuschnitts und eines Halteteils nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede Einkerbung (32D), die am zweiten Abschnittsteil (32B) des zur Herstellung eines Deckelteils (61) des Verpackungsbehälters (6) bestimmten Zuschnitts (3) vorgesehen ist, dazu bestimmt ist, einen Vorsprung (41) aufzunehmen, der an einem Rand eines Halteteils (4) des Deckelteils (61) angeordnet ist, wobei die Höhe der genannten Einkerbung (32D) der Dicke des genannten Vorsprungs (41) beziehungsweise des genannten Halteteils (4) entspricht.
4. Kombination eines Zuschnitts und eines Halteteils nach einem der Ansprüche 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede Einkerbung (32D), die am zweiten Abschnittsteil (32B) des zur Herstellung eines Bodenteils (60) des Verpackungsbehälters (6) bestimmten Zuschnitts (3) vorgesehen ist, dazu bestimmt ist, einen Vorsprung (51) aufzunehmen, der an einem Rand eines Halteteils (5) des Bodenteils (60) angeordnet ist, wobei die Höhe der genannten Einkerbung (32D) grösser ist als die Dicke des genannten Vorsprungs (51) beziehungsweise des genannten Halteteils (5).
5. Kombination eines Zuschnitts und eines Halteteils nach einem der Ansprüche 3 oder 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie mit einem Halteteil (5, 4) des Bodenteils (60) beziehungsweise des Deckelteils (61) vereinigt ist, der an jedem der genannten, mindestens einen Vorsprung (51, 41) enthaltenden Ränder mindestens eine Haltekante (52, 42) enthält, die dazu bestimmt ist, sich gegen den genannten zweiten Abschnittsteil (32B) zu stützen, der gegen den genannten ersten Abschnittsteil (32A) gefaltet ist, um den genannten Bodenteil (60) beziehungsweise den genannten Deckenteil (61) des Verpackungsbehälters (6) im zusammengesetzten Zustand zu halten.
6. Kombination eines Zuschnitts und eines Halteteils nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Vorsprünge (41, 51) des Halteteils (4, 5), mit dem sie vereinigt sind, jeder durch eine Faltlinie mit einem ergänzenden Abschnitt (41A, 51A) verbunden ist, der geeignet ist, unter den genannten Vorsprung gefaltet zu werden.
7. Kombination eines Zuschnitts und eines Halteteils nach einem der Ansprüche 5 oder 6, bestimmt zur Herstellung eines Deckelteils (61), **dadurch gekennzeichnet, dass** der mittlere Abschnitt (30) eine ausgeschnittene Öffnung (34) enthält und dass der Halteteil (4), mit dem er vereinigt ist, eine graphische Darstellung (43) auf einer seiner Seiten (40) enthält, wobei die genannte graphische Darstellung (43) durch die genannte Öffnung (34) sichtbar ist.

bar ist, wenn der genannte Deckelteil (61) zusammengebaut ist.

8. Kombination eines Zuschnitts und eines Halteteils nach einem der Ansprüche 5 oder 6, bestimmt zur Herstellung eines Bodenteils (60), **dadurch gekennzeichnet, dass** der Halteteil (5), mit dem sie vereinigt ist, mindestens zwei Randabschnitte (53) enthält, die zu zwei gegenüberliegenden Seiten eines mittleren Abschnitts (50) des genannten Halteteils (5) benachbart sind, wobei die zwei Randabschnitte (53) dazu bestimmt sind, teilweise unter den genannten mittleren Abschnitt (5) des genannten Halteteils (5) gefaltet zu werden, um gegen den mittleren Abschnitt (30) des genannten Zuschnitts (3) in Anlage zu kommen, um die zwei genannten mittleren Abschnitte (30, 50) durch Federwirkung zu spreizen. 5 10 15
9. Kombination eines Zuschnitts und eines Halteteils nach einem der Ansprüche 5 oder 6, bestimmt zur Herstellung eines Bodenteils (60), **dadurch gekennzeichnet, dass** der Halteteil (5), mit dem sie vereinigt ist, mindestens einen Trottoirabschnitt (56) enthält, der an einer seiner Seiten durch einen Zwischenabschnitt (55) an den mittleren Abschnitt (50) angeschlossen ist und auf der anderen seiner Seiten ein Befestigungsmittel (57; 56A) enthält, wobei der genannte Trottoirabschnitt (56) fähig ist, die verfügbare Breite im genannten Bodenteil zu begrenzen, während der Halteteil (5) im Bodenteil (60) montiert ist. 20 25 30
10. Kombination eines Zuschnitts und eines Halteteils nach einem der Ansprüche 8 oder 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** der mittlere Abschnitt (50) des Halteteils (5), mit dem sie vereinigt ist, mindestens einen Ausschnitt (54) enthält, der dazu bestimmt ist, mindestens einen im genannten Verpackungsbehälter (6) enthaltenen Gegenstand seitlich zu halten 35 40
11. Kombination eines Zuschnitts und eines Halteteils nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der genannte Zuschnitt (3) und/oder die genannte Haltetafel (4) des Deckelteils (61) und/oder die genannte Haltetafel (5) des Bodenteils (60) aus feingewelltem Karton ausgeführt ist. 45
12. Kombination eines Zuschnitts und eines Halteteils nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens eine Fläche eines dieser Zuschnitte (3) und/oder der genannten Haltetafel (4) des Deckelteils (61) und/oder der Haltetafel (5) des Bodenteils (60) mit einer laminierten Schicht aus einem synthetischen Material bedeckt ist. 50 55

13. Verpackungsbehälter (6), **dadurch gekennzeichnet, dass** er einen Bodenteil (60) und einen Deckelteil (61) enthält, die aus einer Kombination eines Zuschnitts (3) und eines Halteteils (4, 5) nach einem der vorangehenden Ansprüche hergestellt sind.

14. Verpackungsbehälter nach Anspruch 13, **dadurch gekennzeichnet, dass** er einen Halteteil (5) des Bodenteils (60) enthält, der als seitliches Halteelement des oder der im genannten Behälter zu enthalten bestimmten Gegenstände dient wie auch einen Halteteil (4) des Deckelteils (61), der als mechanischer und thermischer Schutz der genannten Gegenstände dient.

15. Verpackungsbehälter nach einem der Ansprüche 13 oder 14, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens die Oberflächen, die dazu bestimmt sind, mit den Gegenständen, die er enthält, in Kontakt zu kommen, mit einer laminierten Schicht aus synthetischem Material bedeckt sind.

16. Verpackungsbehälter nach einem der Ansprüche 13 bis 15, wobei der Anspruch 13 mindestens vom Anspruch 7 abhängt, wobei dieser Behälter **dadurch gekennzeichnet ist, dass** die auf der oberen Oberfläche des Deckelteils (61) sichtbare graphische Darstellung (43) ausgewechselt werden kann, indem man den Halteteil (4) des Deckelteils (61) auswechselt.

Claims

1. Combination of a blank (3) and of a retaining piece (4, 5) for the construction of a bottom portion (60) or a lid portion (61) of a packaging box (6), the retaining piece (4, 5) being intended to be connected to the blank (1) in order to keep the bottom portion (60) or lid portion (61) of the packaging box (6) in the assembled state, the said blank comprising in particular a central panel (30) and a plurality of lateral panels (31, 32) adjacent to the sides of the said central panel (30) through folding lines, at least two lateral panels (32) each being made up of a first panel portion (32A) adjacent to a side of the central panel (30) through a first folding line and of a second panel portion (32B) adjacent to the side of the first panel portion (32A) opposite that connected to the central panel (30) through a second folding line, the two said folding lines being parallel and the heights of the two said panel portions (32A, 32B) being equal, 35 40 45 50 55
the said retaining piece (4, 5) having a shape and dimensions allowing it to be slipped inside the assembled bottom portion (60) or lid portion (61),

this combination of blank (1) and of retaining piece (4, 5) being **characterised in that**

- each outer edge of each second panel portion (32B), opposite that connected to the first panel portion (32A), comprises at least one cut-out (32D) disposed on the length of the said edge, the rest of the said length of edge forming at least one support edge (32C),
- provided on at least two outer edges of the retaining piece (4, 5) is at least one projection (41, 51), each intended to be received by a cut-out (32D) of the outer edge of each second panel portion (32B).

2. Combination of a blank and a retaining piece according to claim 1, **characterised in that** at least two other lateral panels (31) including at least one panel portion, at least one end of the said panel portion being connected to a corner panel portion (33) through a folding line perpendicular to the folding line connecting the said lateral panel (31) and the said central panel (30).
3. Combination of a blank and a retaining piece according to one of the preceding claims, **characterised in that** each cut-out (32D) provided on the second panel portion (32B) of the blank (3) intended for the construction of a lid portion (61) of the packaging box (6) is intended to receive a projection (41) provided on an edge of a lid portion (61) retaining piece (4), the height of the said cut-out (32D) corresponding to the thickness of the said projection (41), or respectively of the said retaining piece (4).
4. Combination of a blank and a retaining piece according to one of the claims 1 or 2, **characterised in that** each cut-out (32D) provided on the second panel portion (32B) of the blank (3) intended for the construction of a bottom portion (60) of the packaging box (6) is intended to receive a projection (51) provided on an edge of a bottom portion (60) retaining piece (5), the height of the said cut-out (32D) being greater than the thickness of the said projection (51) or respectively of the said retaining piece (5).
5. Combination of a blank and a retaining piece according to one of the claims 3 or 4, **characterised in that** it is associated with a retaining piece (5, 4) for a bottom portion (60), or respectively for a lid portion (61), comprising on each of the said edges including at least one projection (51, 41) at least one support edge (52, 42) intended to come to press against the said second panel portion (32B) folded against the said first panel portion (32A) in order to maintain the said bottom portion (60) or respectively

the said lid portion (61) of the packaging box (6) in the assembled state.

6. Combination of a blank and a retaining piece according to claim 5, **characterised in that** the projections (41, 51) of the retaining piece (4, 5) to which it is connected are each connected through a folding line to a supplementary panel (41A, 51A) able to be folded under the said projection.
7. Combination of a blank and a retaining piece according to one of the claims 5 or 6, intended for the construction of a lid portion (61), **characterised in that** the central panel (30) comprises a cut-out aperture (34), and **in that** the retaining piece (4) to which it is connected comprises a graphic representation (43) on one of its faces (40), the said graphic representation (43) being visible through the said aperture (34) when the said lid portion (61) is assembled.
8. Combination of a blank and a retaining piece according to one of the claims 5 or 6, intended for the construction of a bottom portion (60), **characterised in that** the retaining piece (5) to which it is connected comprises at least two edge panels (53) adjacent to two opposite sides of a central panel (50) of the said retaining piece (5), the two edge panels (53) being intended to be partially folded under the said central panel (5) <sic. (50)> of the said retaining piece (5) to come to press against the central panel (30) of the said blank (3) in order to space apart the two said central panels (30, 50) by spring effect.
9. Combination of a blank and a retaining piece according to one of the claims 5 or 6, intended for the construction of a bottom portion (60), **characterised in that** the retaining piece (5) to which it is connected comprises at least one platform panel (56) connected on one of its sides to the central panel (50) through an intermediate panel (55) and including on the other of its sides a fixing means (57; 56A), the said platform panel (56) being able, when the retaining piece (5) is mounted in the bottom portion (60), to limit the available width in the said bottom portion.
10. Combination of a blank and a retaining piece according to one of the claims 8 or 9, **characterised in that** the central panel (50) of the retaining piece (5) to which it is connected comprises at least one cut-out (54) intended to retain laterally at least one object contained in the said packaging box (6).
11. Combination of a blank and a retaining piece according to one of the preceding claims, **characterised in that** blank (3) and/or the said retaining plate

(4) of the lid portion (61) and/or the said retaining plate (5) of the bottom portion (60) is made of micro-corrugated board.

12. Combination of a blank and a retaining piece according to one of the preceding claims, **characterised in that** at least one face of one of the said blanks (3) and/or of the said retaining plate (4) of the lid portion (61) and/or of the retaining plate (5) of the bottom portion (60) is covered by a laminated layer of a synthetic material. 5
10
13. Packaging box (6), **characterised in that** it comprises a bottom portion (60) and a lid portion (61), each made starting from a combination of a blank (3) and of a retaining piece (4, 5) according to one of the preceding claims. 15
14. Packaging box (6) according to claim 13, **characterised in that** it comprises a bottom portion (60) retaining piece (5) serving as a lateral retention element for the object or objects intended to be contained in the said box as well as a lid portion (61) retaining piece (4) serving as mechanical and thermal protection for the said objects. 20
25
15. Packaging box (6) according to one of the claims 13 or 14, **characterised in that** at least the surfaces intended to be in contact with the objects which it contains are covered by a laminated layer of synthetic material. 30
16. Packaging box (6) according to one of the claims 13 to 15, claim 13 depending at least on claim 7, this box being **characterised in that** the graphic representation (43) visible on the upper surface of the lid portion (61) can be changed by exchanging the retaining piece (4) of the lid portion (61). 35

40

45

50

55

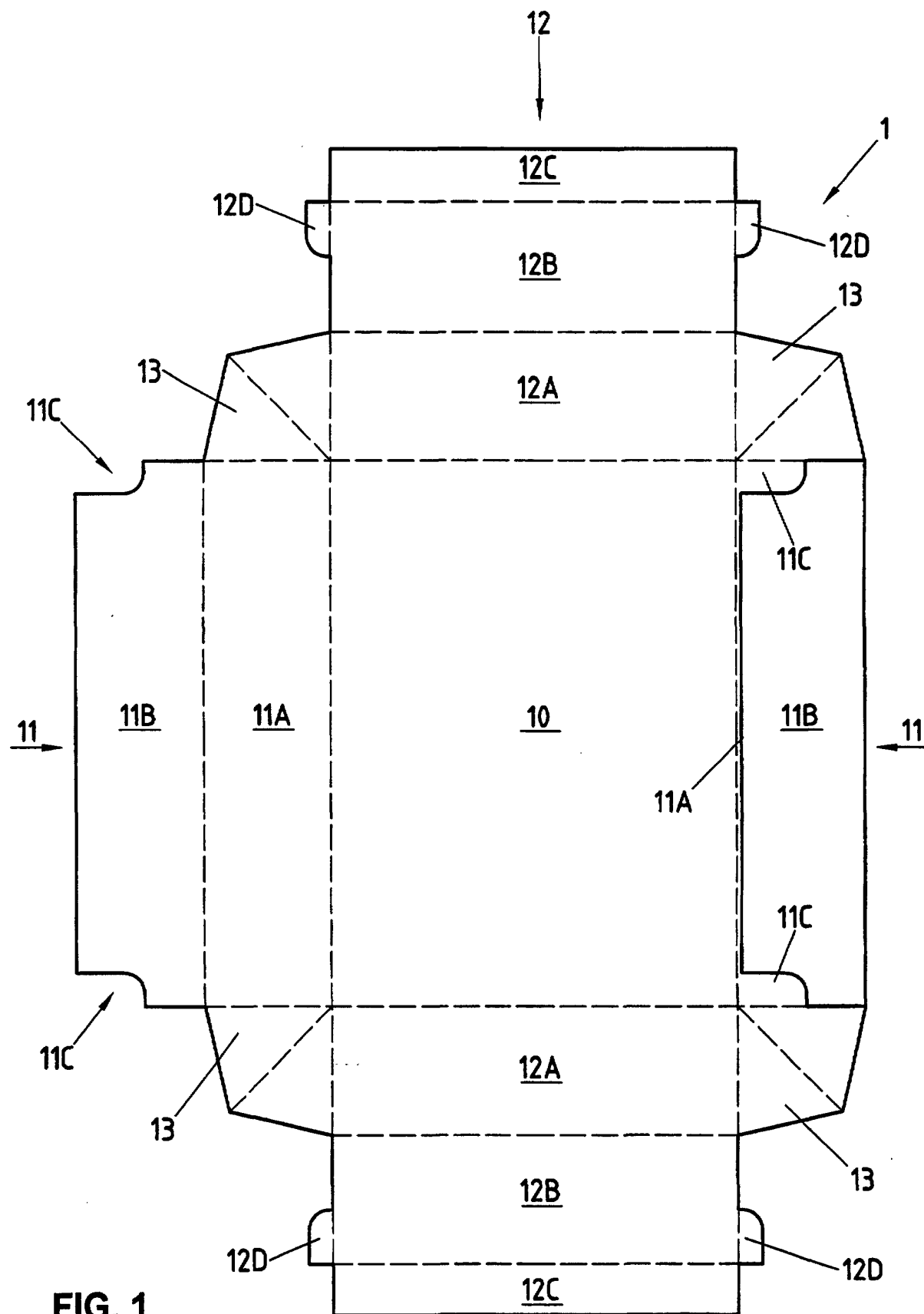


FIG. 1

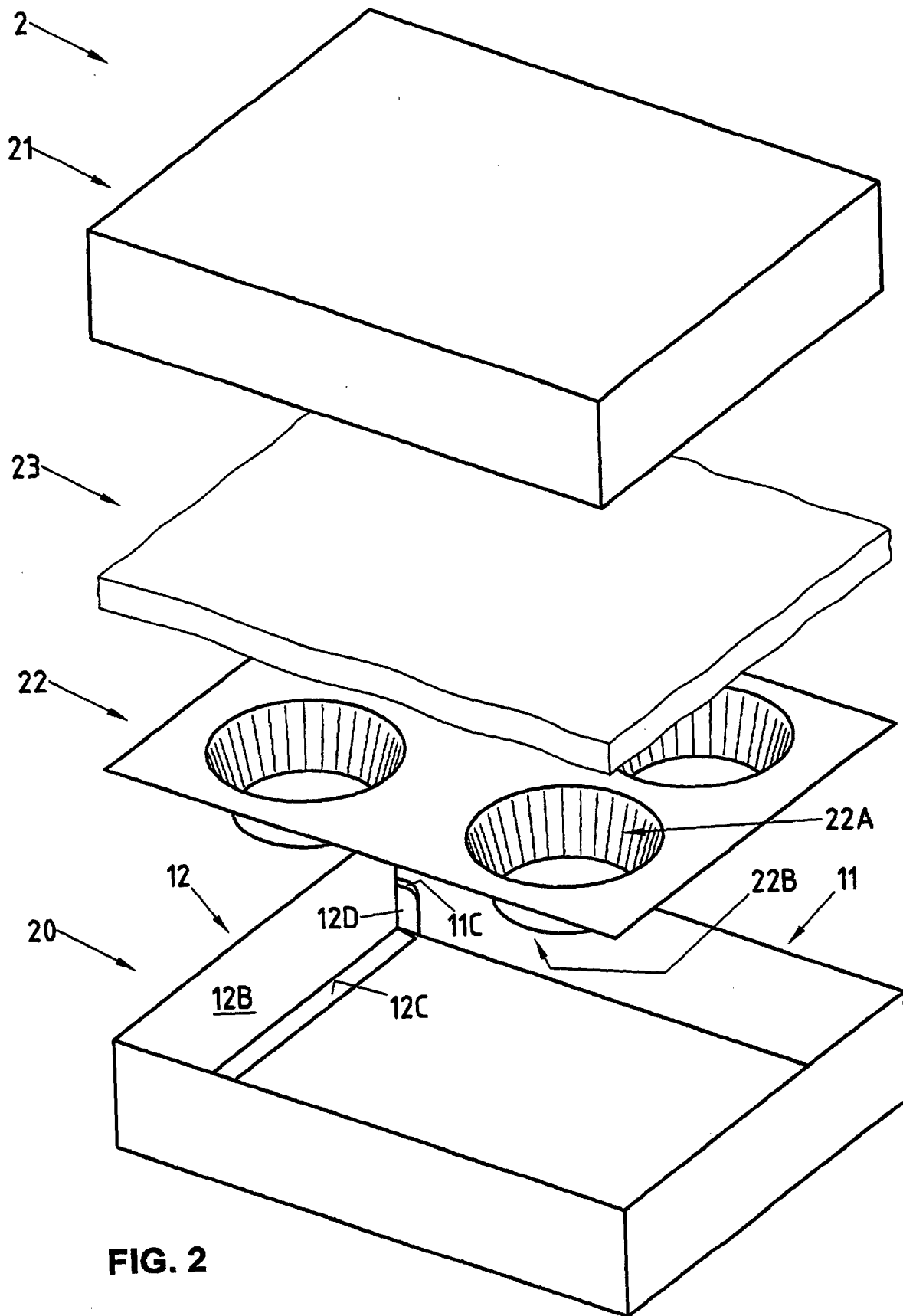


FIG. 2

FIG. 3A

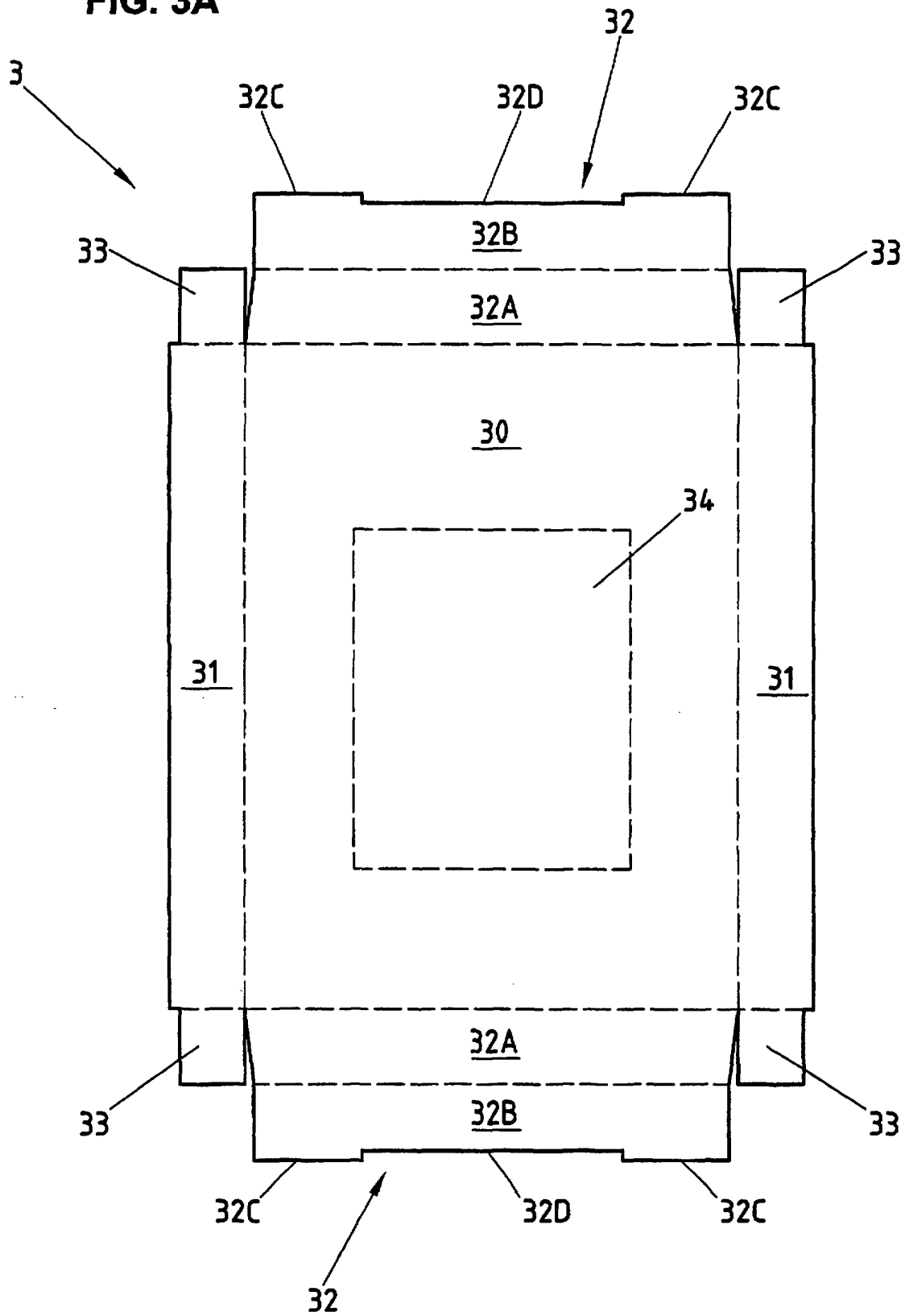


FIG. 3B

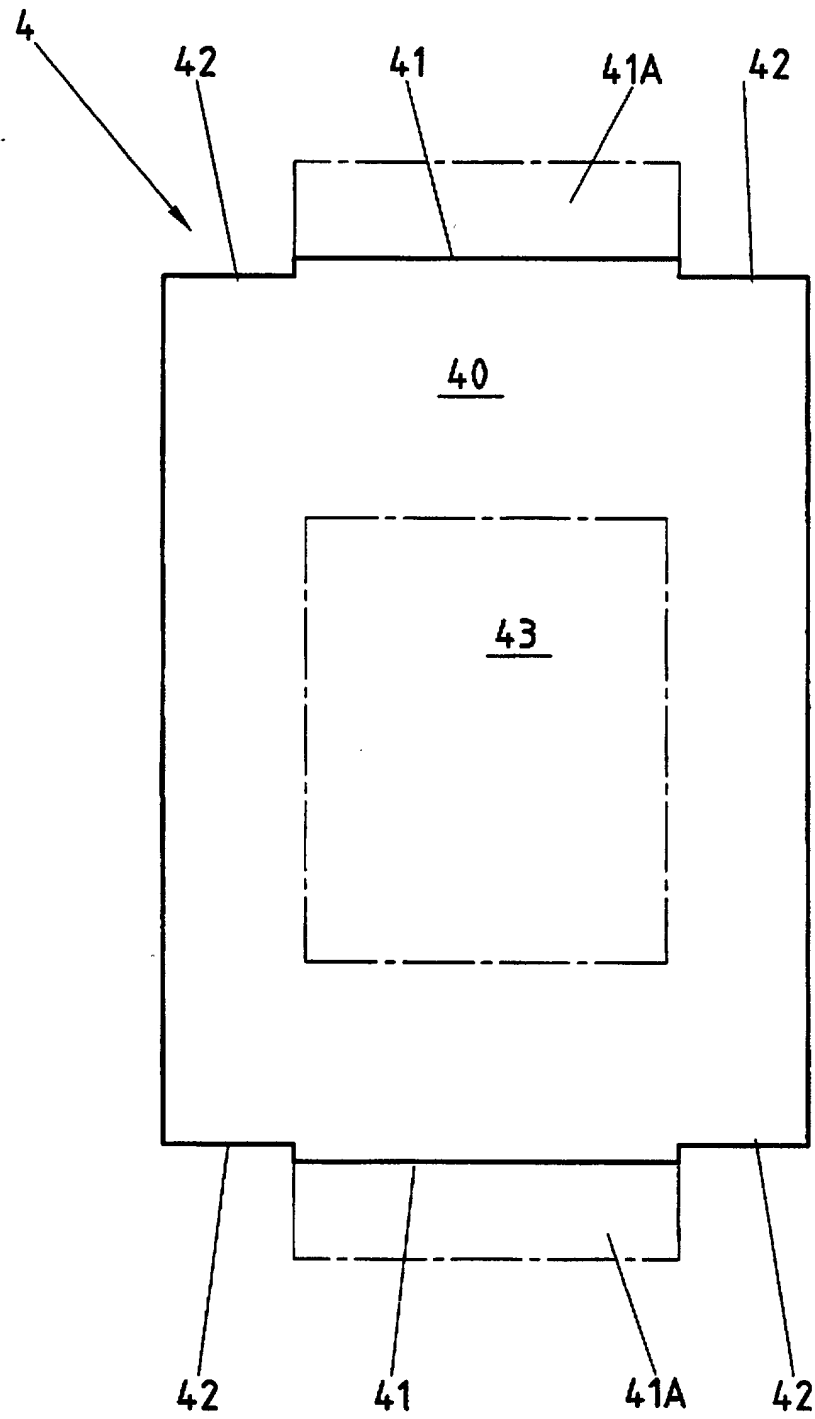
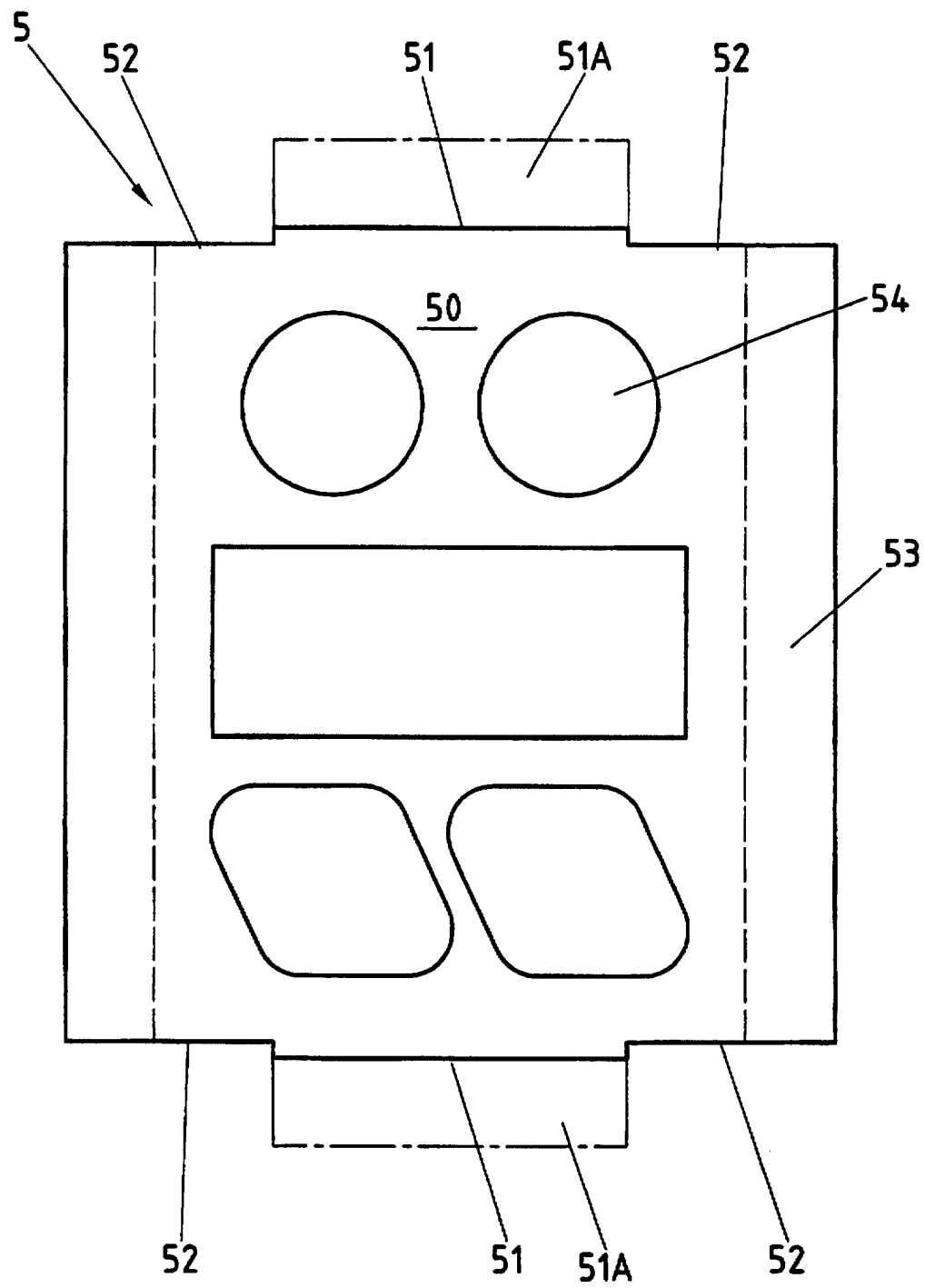


FIG. 3C



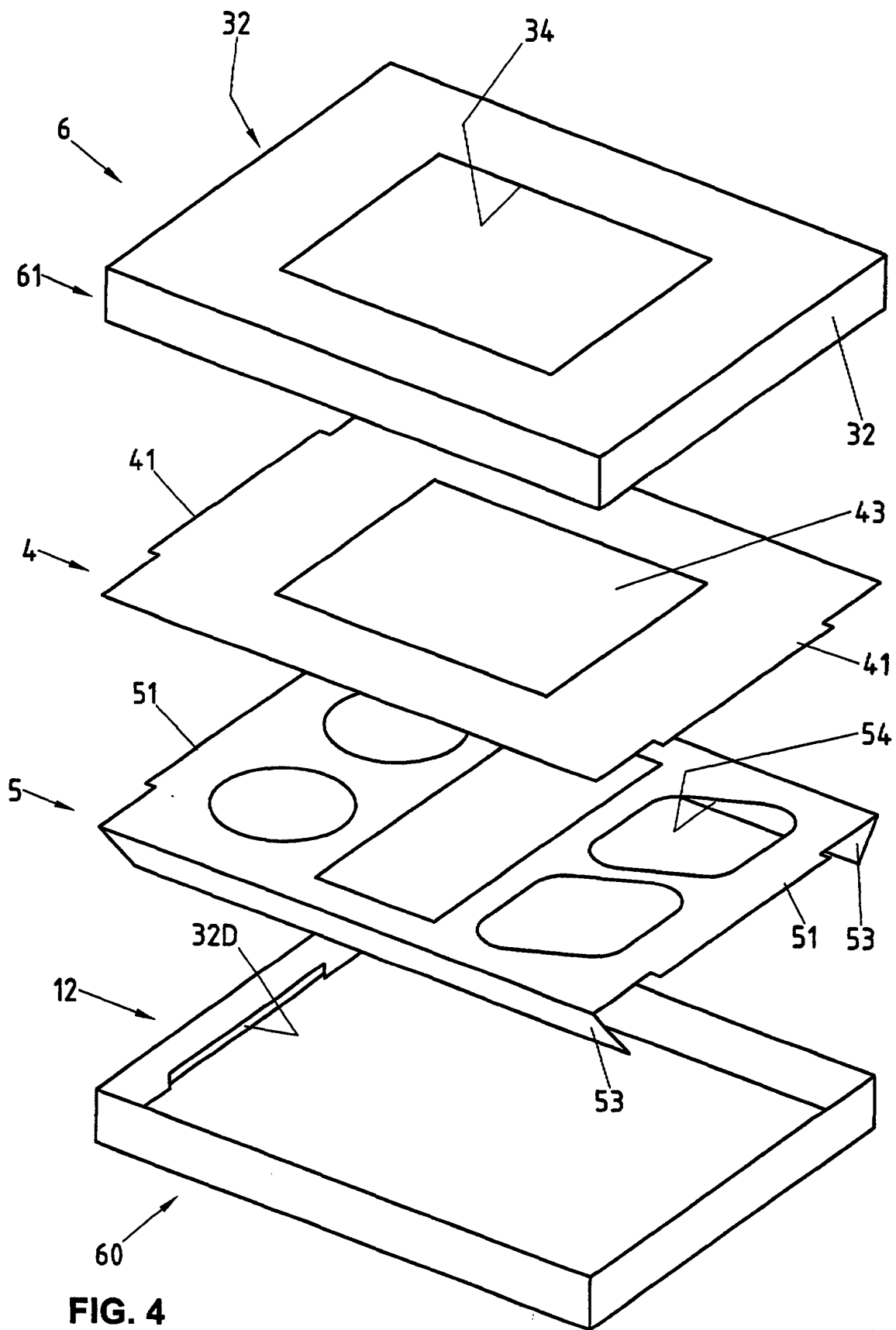


FIG. 4

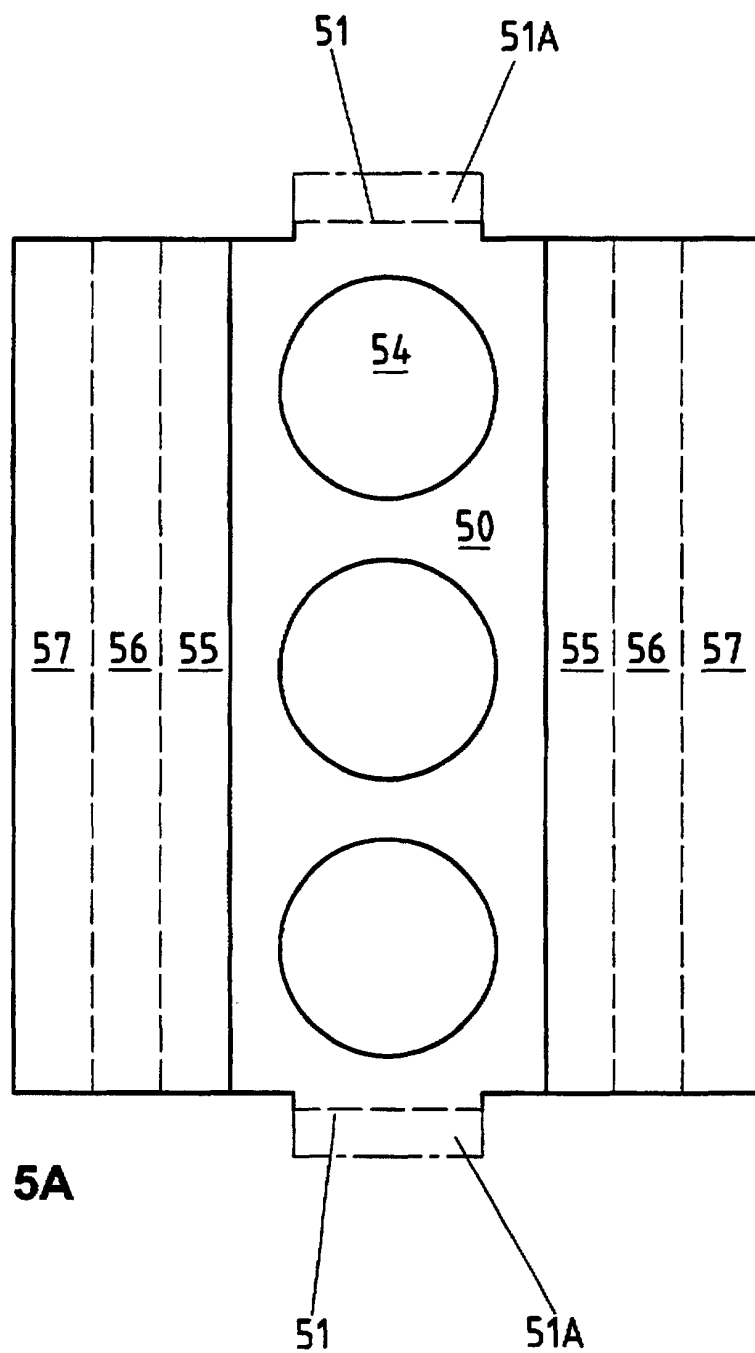


FIG. 5A

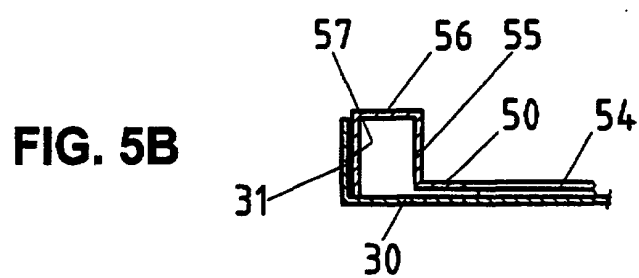


FIG. 5B

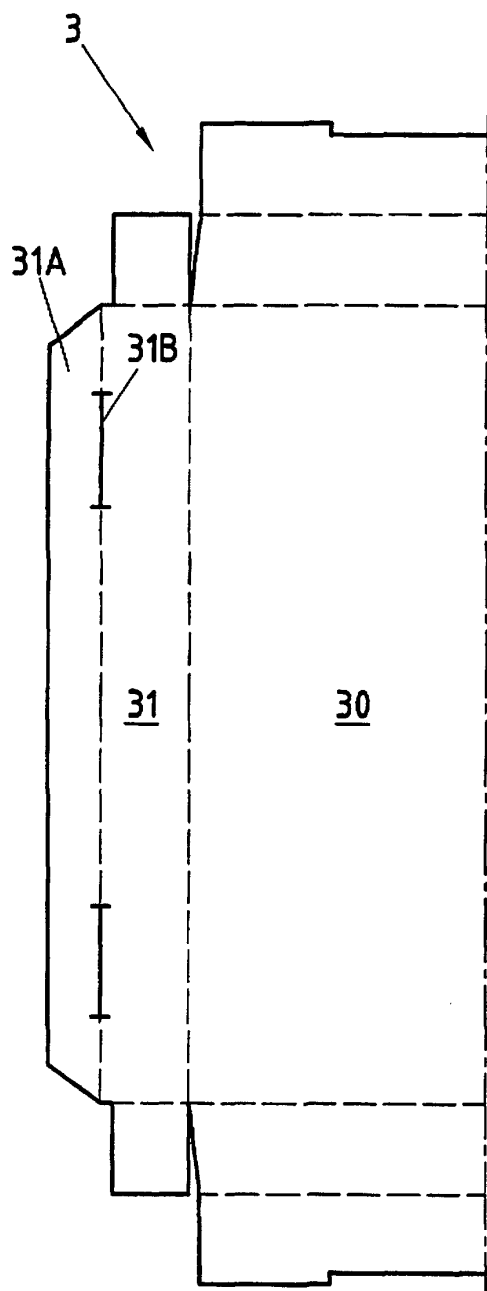


FIG. 6A

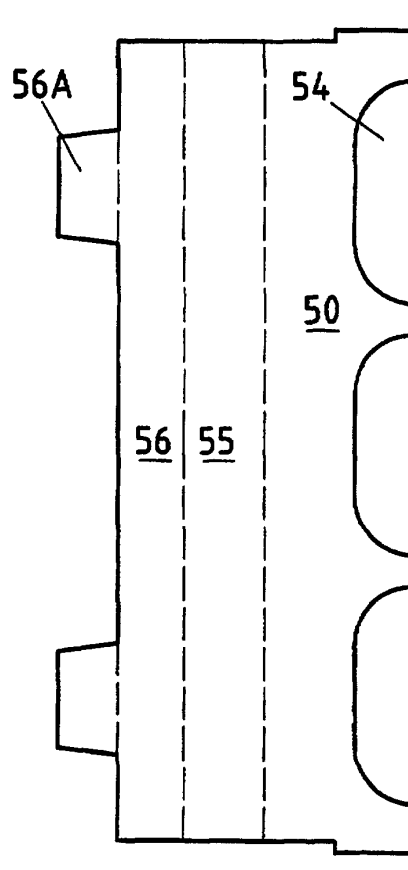


FIG. 6B

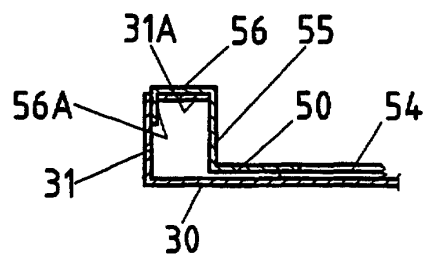


FIG. 6C